

# Gestion de classe: cadre légal, réglementaire et déontologique

**Les enseignant-e-s sont responsables du quotidien des activités scolaires des élèves en classe, mais également à l'extérieur. Ils doivent être écoutés et respectés. Pour cela, une culture et une compréhension de la règle sont nécessaires au bon fonctionnement de la société "école".**

Les enseignant-e-s sont responsables du quotidien des activités scolaires des élèves en classe, mais également à l'extérieur. Ils doivent être écoutés et respectés. Pour cela, une culture et une compréhension de la règle sont nécessaires au bon fonctionnement de la société "école".

Les enseignant-e-s sont conscient-e-s et exercent toujours, avec un usage approprié, les règles de vie en classe! Vraiment? La loi et le règlement scolaires mettent des balises et des limites à la fonction enseignante. Force est de constater que des enfants ou des adolescent-e-s vivent parfois une injustice liée au manque de connaissances des professionnel-le-s de l'enseignement concernant les droits et les devoirs en classe et/ou dans l'établissement. Il faut parfois choisir une solution, prendre une décision rapidement; décision qui peut avoir des conséquences sur soi et sur les autres si elle n'est pas réfléchie adéquatement: «Est-ce la meilleure chose à faire dans ces circonstances?»

### Intentions

Permettre aux participantes et participants de :

- mener une réflexion sur les textes de niveaux législatifs
- s'approprier des éléments de définition théorique en lien avec l'éthique
- prendre conscience des prises de décision (individuelle ou collective) liées à l'exercice de la profession
- offrir un accueil et une évolution qualitative de son enseignement dans la classe avec la meilleure assise institutionnelle

### Modalités de travail

1 rencontre de 8 heures

Apports théoriques, échanges d'expériences et analyse de pratiques

### Lien(s) avec les domaines de la "Formation générale" du PER

Vivre ensemble et exercice de la démocratie

### Formatrices, formateurs

Cyrille Jacquier, chargé d'enseignement, HEP Vaud, UER AGIRS

### Destinataires

Cette formation s'adresse exclusivement aux enseignant-e-s de 1P à 11S (cycles 1 à 3) de la scolarité obligatoire ordinaire, en particulier les nouveaux/nouvelles enseignant-e-s dans le canton de Vaud.

### Mode d'inscription

Inscriptions individuelles uniquement

### Dates

Mardi 11.5.2021 de 8h30 à 17h.

### Délai d'inscription

23 avril 2021

### Matériel des participant-e-s

Règlement d'établissement et situation(s) vécue(s) en lien avec la loi

### Frais

Apporter son règlement d'établissement

### Contacts

Tél. : +41 21 316 95 70  
Fax : +41 21 316 24 21  
filier-fca@hepl.ch  
candidat.hepl.ch/fc

### Informations administratives

Filière Formation continue attestée  
Haute école pédagogique  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

### Inscriptions

Inscription en ligne ou bulletin d'inscription sous candidat.hepl.ch/fc